



Compte rendu du Conseil Municipal du 26 octobre 2018

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Aurélie BONNEFOY, Catherine BOUAMRANE, Marc GAYT, Joseph GIRARD, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Guy MARODON, Louis POMMIER, Jean-Christophe PRORIOL, et Jean SAVEL.

Absents : Alexandra REYNAUD et Gilles TRONCHON

Procurations : Alexandra REYNAUD a donné procuration à Aurélie Bonnefoy, Gilles TRONCHON a donné procuration à Jean-Benoît Girodet.

M. Denis AGUILHON a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 19 octobre 2018.

M. Collange sollicite l'écoute du Conseil sur un projet qu'il souhaiterait mener au Bourg, à savoir la création de logements / appartements à destination des personnes âgées. Il nous annonce le dépôt d'un certificat d'urbanisme pour connaître la faisabilité technique du projet.

Délibération n°2018-47

Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Le Maire propose de désigner un élu en « qualité » de secrétaire de séance.
A l'unanimité Denis AGUILHON est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2018-48

Objet : Adoption du précédent compte rendu.

Le Maire propose l'adoption du compte rendu du précédent Conseil Municipal.
A l'unanimité, le compte rendu du Conseil Municipal du 7 septembre 2018 est adopté et sera disponible sur le site de la commune.

Délibération n°2018-49

Objet : Prêt pour l'achat d'un tracteur tondeuse.

Il a été décidé l'acquisition d'un tracteur tondeuse, dans un premier par LOA : location option d'achat puis finalement par acquisition.

L'emprunt serait souscrit auprès de John Deere financial selon les caractéristiques suivantes :

- Taux : 0 %
- Durée : 4 ans
- Règlement annuel
- Montant de l'échéance : 5 383.64 €

- Montant total : 21 534.58 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de prêt susvisé et les documents afférents.

Délibération n°2018-50

Objet : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Considérant qu'en raison d'un accroissement significatif de travaux sur la commune, les besoins de la collectivité peuvent justifier le recrutement temporaire d'agents contractuels sur des emplois non permanents en cas de surcroît temporaire d'activité (article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984) pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à recruter des agents contractuels de droit public pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum (pendant une même période de 18 mois) en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 et/ou pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois maximum (pendant une même période de 12 mois) en application de l'article 3 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité pour occuper les missions de cantonnier de catégorie C, rémunéré par référence à l'indice majoré 367, à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2018 ;

M. le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que des niveaux de recrutement et de rémunération des contractuels selon la nature des fonctions et de leur profil et d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget. Un jury composé de M. Girodet et M. Gayt rencontrera les candidats retenus après lecture des CV et des lettres de motivation.

Délibération n°2018-51

Objet : Modification du temps de travail de l'agent à l'APC.

Le Maire rappelle qu'il a été décidé d'uniformiser les horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale et de la Mairie afin d'offrir au public une plus grande amplitude horaire. Le temps de travail hebdomadaire de Sandrine Tavernier était de 16h30, au vu des nouveaux horaires (du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h15 et le samedi de 9h à 11h45) il sera désormais de 17h45.

Le maire précise que le tableau des effectifs sera rectifié à compter du 1^{er} décembre 2018 et que les crédits seront inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter à 17h45 la durée de travail de l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et autorise le maire à signer les avenants correspondants.

Délibération n°2018-52

Objet : Formation CACES.

Le Maire propose aux élus d'offrir à Maxime Rieu, employé en contrat aidé au service technique, son CACES R372. Le montant du devis est de 575 €. Ce sera un plus pour Maxime dans sa recherche d'emploi après ses années en contrat aidé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis et les documents correspondants.

Délibération n°2018-53

Objet : Formation CACES.

Le Maire propose aux élus la prise en charge du permis E pour Ingrid Coudert. Cela sera un plus pour la commune et permettra le déplacement de certains matériels sur remorque.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le maire à signer le devis et les documents correspondants.

Délibération n°2018-54

Objet : Contrat d'apprentissage Julien Dunis.

Le Maire propose aux élus de modifier le contrat de Julien Dunis en contrat d'apprentissage de 32h, il viserait à préparer un Brevet Professionnel Jeunesse Education Populaire et Sportive (BPJEPS) spécialité animation sociale. Ce contrat serait conclu pour 2 ans à compter du 26 novembre 2018.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec l'ECP développement et le FIPHFP.

Délibération n°2018-55

Objet : Demande de subvention auprès du Département au titre du contrat 43.11 pour les travaux de rénovation en mairie.

Le maire rappelle à l'assemblée que des subventions ont été sollicitées pour le financement des travaux de réhabilitation de la Mairie et de la Poste.

Le montant de la subvention sollicitée auprès du Département au titre du contrat 43.11 est de 30 549.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention relative à l'octroi d'une subvention d'investissement avec le Département de la Haute-Loire ainsi que tous les documents afférents.

Délibération n°2018-56

Objet : Convention de regroupement : dispositif des certificats d'économie d'énergie

Le maire rappelle au conseil municipal que le département de la Haute-Loire a lancé un dispositif de regroupement des opérations d'économies d'énergie réalisées par les

collectivités afin de leur permettre de bénéficier potentiellement des possibilités offertes par le dispositif national des certificats d'économies d'énergie. La vente possible des CEE constitue ainsi une source de financement indirect à la réalisation de leurs travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de regroupement dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Délibération n°2018-57

Objet : Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor – exercice 2018.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Receveur Municipal assure des prestations de conseil pour la commune, à ce titre une indemnité lui est versée chaque année. En 2018, suite à la mutation de M. Didier DUFOUR et à l'arrivée de M. Philippe SAGNARD, l'indemnité est calculé au prorata comme suit :

✓ M. Dufour :

- Indemnité de conseil : 299.28 € brut
- Indemnité de confection de budget : 30.49 € brut
- Pour un total de 329.77 € brut
- Le montant net après les prélèvements CSG, RDS et 1% solidarité sera donc de 300.58 €.

✓ M. Sagnard :

- Indemnité de conseil : 149.64 € brut
- Indemnité de confection de budget : 15.25 € brut
- Pour un total de 164.89 € brut
- Le montant net après les prélèvements CSG, RDS et 1% solidarité sera donc de 150.30 €.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser aux Receveurs Municipaux les montants suivants : 300.58 € net à M. Dufour et 150.30 € net à M. Sagnard.

Délibération n°2018-58

Objet : Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Maire informe les élus que le projet de programme local de l'Habitat 2019-2025 nous a été notifié.

Ce document est indispensable pour cadrer la politique de l'habitat au sein de l'Agglomération, il comprend :

- ✓ un diagnostic : autrement dit un état des lieux qui permet une vue d'ensemble des dynamiques socio-démographiques, du marché local du logement et de l'hébergement sur l'agglomération,
- ✓ un document d'orientation : expression de la stratégie et des objectifs de construction en matière d'habitat, pour une durée de 6 ans, avec une déclinaison des objectifs du schéma de cohérence territoriale,
- ✓ et un programme d'actions : qui définit les moyens à mettre en œuvre pour satisfaire les besoins en logement et en hébergement dans le respect de la mixité sociale tout en assurant une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, avec 4 abstentions, 2 votes « contre » et 8 votes « pour », donne un avis favorable au PLH 2019-2025.

Délibération n°2018-59

Objet : Régularisation d'une erreur sur les loyers des Lunettes d'Amélie.

Le Maire informe les élus que suite à une erreur du service administratif, le loyer demandé à Amélie Enjolras pour le local du bourg a été pendant 6 mois de 250 HT alors qu'il était prévu au bail : 250 € TTC. Afin de régulariser cette erreur, il est proposé de faire une gratuité de loyer pendant un mois à Mme Enjolras.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, vote « pour » une gratuité d'un mois du loyer de Mme Enjolras.

Questions diverses :

✓ Contrats d'assurances :

Il a été décidé de mettre en concurrence régulièrement les prestataires de services afin de réaliser des économies en fonctionnement.

En ce qui concerne les contrats d'assurance, et plus précisément l'assurance des bâtiments, notre assureur actuel, Allianz, nous propose le tarif suivant pour 2019 : 5 635 €, la société MMA (qui assure à l'heure actuelle la flotte automobile) nous propose une offre à 4 390 € pour les mêmes prestations. Il est donc décidé à l'unanimité de retenir MMA pour le contrat d'assurance des bâtiments.

✓ Commission travaux :

- Travaux Mairie : Les travaux concernant la salle du Conseil Municipal, également salle des mariages, seront très prochainement terminés.
- Cimetière : le nombre de concessions disponibles au cimetière étant très limité, une commission composée de M. Girodet, M. Tronchon, M. Aguilhon, M. Gayt et M. Girard a été mise en place afin de réfléchir à un éventuel agrandissement. Celui-ci serait réalisable sur le terrain en face de l'actuel cimetière qui appartient à un particulier, il convient donc dans un premier temps de se rapprocher de celui-ci afin d'acquérir cette parcelle. Un premier chiffrage a été réalisé pour un agrandissement comprenant environ 110 concessions. Certains élus estiment qu'il sera mal venu que la route menant notamment à l'école et à la salle polyvalente se situe entre l'actuel cimetière et le futur. Un devis afin de créer un nouvel accès sera demandé et proposé lors d'un prochain Conseil.
- Carrefour dit « des Aveugles » : afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons, des rondins de bois seront installés sur le terre plein afin que le tracé de la route soit respecté.

✓ Taxe foncière :

Ces dernières semaines, plusieurs demandes ont été faites auprès de la mairie afin d'obtenir des exonérations de taxe foncière. Ces exonérations sont demandées à la fois sur les travaux réalisés sur des logements anciens et sur les meublés de tourisme / chambre d'hôtes. Il est impossible de prendre une décision sans connaître précisément les retombées qu'aurait une telle mesure sur les finances de la commune et ce que cela représenterait dans le budget communal. A ce jour, vu les efforts demandés aux collectivités et la baisse des dotations de l'Etat, il est difficile d'envisager ces exonérations qui grèveraient le budget de la commune d'une partie de ses recettes. Cela se traduirait nécessairement par une diminution des services proposés à la population ou des travaux réalisés pour les habitants. Une simulation sera donc réalisée pour 2019 sur les incidences qu'auraient ces prises d'exonérations.

✓ **Panneaux lumineux :**

Il est proposé la location d'un panneau lumineux qui permettrait une meilleure communication avec la population par la diffusion des informations officielles (risque de crue, travaux...) et des manifestations culturelles et sportives. Après consultation de différents prestataires, l'offre la plus intéressante serait à 367 € par mois. Au vu du budget que cela représente, et dans un contexte actuel d'économies, il est proposé de réfléchir à d'autres moyens de communication moins onéreux et qui viendraient en complément des moyens actuels : site de la commune, page facebook, panneaux devant la mairie et dans les villages...

✓ **Vitesse excessive :**

Certains automobilistes roulent excessivement vite à la Gare et au lotissement Les Marronniers, il est donc proposé de mettre un nouveau panneau « rappel 50 ». Cela serait envisager au moment des travaux de la Montée de la Gare.

✓ **Petits travaux :**

Les élus font remonter les demandes concernant des petits travaux à effectuer : entretiens des chemins, notamment des buissons à couper chemin du Couderchoux / nettoyage de canalisations d'eaux pluviales notamment rue des Petitous / poteau téléphonique toujours penché au Roure...

✓ **Voyage à Creixell :**

M. Gayt et M. Marodon qui ont participé au voyage à Creixell dans le cadre du Jumelage précisent que ce séjour s'est, comme à chaque fois, très bien passé. L'accueil de nos amis catalans a été très chaleureux, nous leur réserverons le même lors de leur venue prévue normalement sur la commune en mars 2019.

✓ **Demande de M. et Mme Achard :**

Une visite aura lieu sur place, à Cheyrac, pour mieux cerner les attentes des demandeurs.